

**AVIS SUR L'APPEL A INITIATIVES  
DE DEVELOPPEMENT RURAL****Rapporteur : Geoffroy DE MONCUIT**

En saisissant notre CESER d'un avis à donner sur l'Appel à initiatives de développement rural, le Président du Conseil régional est certain de trouver auprès de notre assemblée un écho particulièrement intéressé.

En effet, l'Exécutif régional a associé le CESER dans la définition, l'instruction et le suivi des politiques de développement local. Ainsi, en 2007 notre CESER avait été associé à l'élaboration du règlement de la 3<sup>ème</sup> génération de Pays. La communication produite dans ce cadre mettait notamment en exergue certaines nécessités, telles que :

- au plan méthodologique :
  - croiser les politiques,
  - co-construire.
- sur le fond :
  - lier développement durable et emploi (une priorité !), c'est-à-dire, concevoir la vitalité économique sur le long terme, conjuguer les économies (de marché, publiques, sociales, solidaires).

Le bureau lui-même insistait sur une position majeure : « *éviter la logique de guichet et inscrire ces contrats en adéquation avec les objectifs et les enjeux de la politique territoriale de la Région* ». Il y ajoutait le besoin de financer dans certains cas le fonctionnement de certains investissements.

Le rappel de ces remarques permet d'éclairer et de mieux apprécier ce rapport du Président du Conseil régional, ceci tant dans l'analyse de ses objectifs que des moyens prévus pour les mettre en œuvre.

**Les objectifs :**

Dans son exposé des motifs, le Président de l'exécutif régional produit un court bilan des politiques territoriales développées depuis 1998. Il insiste fortement sur l'idée que « *le développement local ne peut être le fruit de la seule impulsion publique* », proposant de mettre en place « *de nouvelles solutions de « vivre ensemble* » ».

Le CESER partage également cette position en estimant que ces initiatives individuelles constituent souvent un puissant réservoir d'innovations sociale et économique qu'il faut faire émerger, aider à se structurer et promouvoir en particulier dans le milieu rural. Pour le CESER, un tel objectif ne peut être atteint que dans la mesure où l'ensemble des acteurs du Pays, et l'ensemble des habitants se sont appropriés les enjeux et les contraintes de leur territoire de vie et sont mobilisés pour participer aux évolutions. A ce titre, les conseils de développement ont un rôle de transmission et de mobilisation majeur à jouer, ainsi que l'évoquait le rapport de juin 2004 en réponse à la saisine du président.

**Les moyens :**

C'est surtout quant aux modalités de mise en œuvre du dispositif proposé que le CESER entend apporter certaines appréciations plus nuancées.

Tout en partageant les valeurs et principes préluant au dispositif proposé (mise en réseau, mutualisation, transversalité, projet partagé, maintien du lien social), il met en garde quant aux limites de son efficacité, à savoir :

- le principe d'appel à initiative implique une forte sensibilisation amont... Ce « labourage de terrain » est indispensable. Quels moyens seront mis en place pour l'assurer ?
  - les agents de développement (payés à 80% par la Région, mais juridiquement employés par les syndicats de pays, et donc au service de leurs orientations spécifiques...) ?
  - les services régionaux (déjà bien occupés !) ?
- la nécessaire « mise en musique » des acteurs (un des objets de cet appel à initiatives) ne risque t-elle pas elle-même, dans certains cas d'être démobilisatrice car très gourmande en temps de concertation et de recherche d'un minimum de consensus, alors que les besoins de terrain, le plus souvent, sont déjà bien identifiés (besoins pour les personnes, les enfants, les seniors etc.) et n'attendent pas, en guise de réponse des processus dits « innovants » ?
- la structuration financière (principe d'un pourcentage fixe -10%- dans l'enveloppe globale) de cet appel à initiative ne sera t-elle pas un facteur d'accentuation des écarts infra régionaux ? N'aurait il pas mieux valu imaginer un système plus souple, par exemple forfaitaire ?
- la pérennité financière des projets issus de cet l'appel à initiative est une question récurrente : au delà de la période d'accompagnement régional, qu'advient-il des emplois créés, répondant à de réels besoins (surtout en terme social) ?
  - suppression ?
  - ou maintien par transfert de charges auprès des collectivités territoriales déjà fragilisées ?

Ce n'est pas un sujet nouveau, mais il doit être pris en considération.

Le CESER souhaite également que cet appel à initiative se développe en harmonie avec les autres outils, en particulier, dans des domaines proches, celui de l'appel à projet « innovation sociale » proposé à cette même séance plénière.

### **Innover pour mieux durer et construire notre territoire**

Les thèmes proposés : démarches économiques innovantes, services de proximité, environnement naturel et culturel, paraissent adaptés à ce type d'opération.

Ainsi en est-il de la mobilisation des ressources locales dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme, de la forêt (par exemple, dans le cadre du développement bois/énergie), mais aussi des services de proximité dont certaines formes sont encore à imaginer pour mieux répondre à des besoins spécifiques.

De même, il est tout aussi évident que de nouvelles pratiques peuvent s'exercer à l'égard des domaines environnemental et culturel, en les mettant, à des échelles adaptées en lien avec l'économie et le social.

Toutes ces initiatives auront un point commun : leur durabilité... l'économie par des emplois non délocalisables, le social et l'environnemental par une plus forte appropriation individuelle et collective, l'ensemble permettant d'assurer une meilleure cohérence territoriale.

Enfin, le CESER partage avec la Région cette recherche d'implication de la société civile dans les réflexions vis-à-vis du territoire de même que le renforcement de démocratie participative. Le CESER estime en effet que ce type de procédure peut, concourir à la mise en place de pratiques mieux ciblées et proches des préoccupations de nos concitoyens.

Aussi afin que soit encore mieux assurée la réussite de tels appels à initiatives, il recommande à l'exécutif régional et aux syndicats de Pays de relancer leurs appuis aux conseils de développement.